



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 18/09/2023  
Maj 20/09/2023

**Mesdames et Messieurs les dirigeant(e)s et président(e)s de clubs**

**Objet : circulaire sportive du CD06 pour l'année 2024**

### **Le mot du président.**

**2024 sera l'année de la mise en place effective de la nouvelle catégorisation.**

Il y a beaucoup d'attente : celle-ci en laissant plus de marge de manœuvre aux CD pour déterminer le nombre de joueurs classés de leur territoire et en réduisant la durée de catégorisation de 1 an ou 2 ans au lieu de 3, devrait lever certains blocages et agir positivement sur la fréquentation des concours départementaux.

L'objectif est d'équilibrer les concours Départementaux Séniors et les concours Promotions au niveau de la participation.

Vous avez été nombreux à répondre au sondage lancé sur la formule souhaitée des concours Départementaux Séniors.

Si une large majorité se dégage pour le maintien de la formule A et B actuelle, la formule « poules normales » a malgré tout retenu notre attention.

Nous avons décidé de lancer les concours en poules normales sur les Concours Départementaux Séniors et Mixtes sous certaines conditions (voir grille ci-dessous).

Rien à retoucher en ce qui concerne les concours féminins, vétérans et d'animation qui continuent sur leur belle lancée et le Jeu Provençal dont le circuit 3PAS commence à produire l'effet escompté.

Gros bémol, mais ce n'est pas une nouveauté : le réservoir de jeunes qui, même si de qualité, fond à vue d'œil malgré tous nos efforts. Il est vital que chaque club s'ouvre et s'active concrètement vers cette génération.

En termes de résultats sportifs : 2023 est sur la même lignée que 2022.

Encore un titre de champion de France Doublettes Mixtes, une 1/2 finale dans l'individuel masculin plus quelques 1/8 de finales qui devraient nous permettre de rester sur le podium national des CD.

Nous continuons notre remontée en nombre de licences, bien mis à mal par la COVID, ce qui est un signe très positif.

Nous espérons recevoir plus de demandes de concours que l'année dernière, nous comptons sur votre responsabilité pour ne pas les concurrencer par vos organisations internes.

Certaines dates non pourvues à l'établissement du calendrier et certaines annulations tardives nous ont mis en difficulté.

Il est important de faire vos demandes dans les délais et de vérifier le jour du congrès les dates de concours qui vous ont été attribuées.

Des surabondances de demandes sur certaines dates, des manques sur d'autres nous amènent à des réaffectations que vous devez absolument valider ou faire modifier avant la diffusion générale du calendrier.

Nous vous rappelons que le Boulodrome de Nice peut être mis gratuitement à disposition pour les clubs dans l'incapacité d'organiser un concours réglementaire dans leur clos.

Le CDAM est à votre écoute, il est préférable sauf urgence que le premier contact se fasse par mail : [cd06@petanque.fr](mailto:cd06@petanque.fr)

Je remercie tous ceux et celles qui œuvrent pour notre passion commune dans l'intérêt général et le cadre réglementaire.

Merci de votre soutien et votre solidarité.

Bien sportivement,  
Bernard Consonnove

### **Demande de concours 2024**

1) Les types de concours, (hors concours régionaux, nationaux et internationaux qui doivent faire l'objet de demandes spécifiques)

A choisir parmi les types de concours ci-dessous :

Type de concours <small>Article 8 annexe sportive</small>	A et B		A et B		Poules Normales	
	Matin	Après-midi	Semi-nocturne	Matin	Après-midi	Semi-nocturne
Promotions Px	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Départemental Séniors Dx	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Départemental Mixte DMx	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Départemental Féminin Fx	✗	✓	✗	✓	✗	✗
Vétérans Vx	✗	✓	✗	✓	✗	✗

**Concours en A et B** : le gagnant de la 1ère partie continue dans le A, le perdant continue dans le B (70% de la dotation et des mises sont reversés dans le A, 30% dans le B).

**Concours par poules** : possible uniquement si le club dispose d'un minimum de 16 jeux éclairés, impossible de dépasser la limitation d'équipes marquée sur le calendrier.  
Pour 2024 cette formule de concours est limitée de juin à septembre.

### **Conditions particulières :**

**Concours Mixte** : uniquement des concours départementaux. Possibles les samedis et dimanches. Également possible le vendredi mais uniquement à 18h30.

**Concours Promotion (Px)** : possible uniquement le samedi, le dimanche ou jour férié.  
Réservé aux joueurs promotions **et** Non Classés.

**Concours Séniors Départemental (Dx)** : concours ouvert aux joueurs de toute catégorie tous les jours de la semaine.

### **Concours Vétérans (Vx)** : concours réservés aux licenciés âgés de 60 ans et +

- ✓ Possibles uniquement le mardi ou le jeudi (à condition qu'il n'y ait pas de compétitions officielles) sauf demande de dérogation argumentée, transmise et accordée par la commission calendrier.
- ✓ Nouveauté 2024 : les FVx2 et FVx3 (en A et B) réservés aux licenciées féminines qui doivent être organisés le mercredi.

### **Concours Féminins (Fx)** :

La Commission Féminine reconduit à l'identique le circuit des **GAZELLES** qui regroupe dans une phase finale les 48 joueuses qui auront marqué des points selon leurs résultats dans les concours féminins de la saison sportive, avec un minimum de participation à 3 compétitions départementales féminines.

Les compétitions spécifiques de type : swiss system, bol d'or, marathon ....devront faire l'objet d'une demande par mail à [cdamcdfcalendrier@gmail.com](mailto:cdamcdfcalendrier@gmail.com)

### **A noter que pour tous ces concours :**

- ✓ en cas de très faible participation, l'organisateur n'est pas tenu de maintenir son concours en officiel. Il a la possibilité de le basculer en non-officiel « ouverts à tous les licenciés ».
- ✓ en cas de faible participation à la demande de l'organisateur et accord du jury : le concours prévu en A et B pourra se dérouler en poules normales.
- ✓ Le CDAM gèrera toutes les circonstances exceptionnelles

Concours officiel	Féminins	Vétérans	Promotions	Départementaux
<b>TRES FAIBLE PARTICIPATION</b> Inférieur à 16 équipes	✗	✗	✗	✗
<b>FAIBLE PARTICIPATION</b> De 16 à 24 équipes	✓	✓	✗	✗
De 24 à 32 équipes	✓	✓	✓	✓

### Extrait de l'annexe sportive

<b>ART. 2</b>	<p>✗ En dessous de 24 équipes inscrites (16 pour les concours féminins et pour les concours vétérans), les organisateurs pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• soit faire disputer un concours amical entre les équipes présentes sans délégué et arbitre</li><li>• soit annuler le concours en avertissant les équipes inscrites</li></ul> <p>✓ A partir de 24 équipes (16 pour les concours féminins et pour vétérans), le concours devra obligatoirement se dérouler.</p>
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2) Le nombre de concours

La règle pour la saison 2024 reste la suivante :

- ✓ Priorité aux clubs qui s'engagent dans les concours Nationaux, Régionaux et Départementaux avec une dotation supérieure à la dotation de base.
- ✓ Les concours limités sont les plus difficiles à placer, leur cas sera étudié en dernière position.

Il est difficile voire impossible de donner satisfaction à toutes les demandes sans déséquilibrer le calendrier, aussi nous vous demandons beaucoup de compréhension pour les choix que nous serions amenés à faire.

Il est donc très important de faire une lecture très attentive des pré-calendriers et de nous faire part dans les meilleurs délais de vos réserves pour étudier d'autres possibilités avec vous

### 3) Les formulaires

Vous trouverez en PJ les formulaires des différents types de concours, à compléter avec précision et à retourner au **CDAM pour le 31 octobre 2023** (un imprimé spécifique par concours).

Dans la mesure du possible nous préférons un retour par @mail :

[cdamcdfcalendrier@gmail.com](mailto:cdamcdfcalendrier@gmail.com).

Ces formulaires sont également disponibles sur le site <http://www.ffjpp-cd006.fr/documents-clubs/demande-concours> (DOC. CLUB)

Pour les **Jeunes**, la formule reste inchangée : les concours se demandent **sur papier** libre auprès de M. Jean Claude **CALCAGNO** [cdamsecretairegen@gmail.com](mailto:cdamsecretairegen@gmail.com)

On préconise le jumelage d'un concours Jeunes avec un concours Féminin.

### 4) Les dates importantes

En annexe vous trouverez le calendrier des dates et compétitions importantes.

NB : au moment de l'envoi de cette circulaire, nous ne connaissons pas les demandes de concours régionaux, nationaux et internationaux que nous serions obligés également de protéger.

### 5) Divers

Les demandes de modification, de report ou d'annulation de concours doivent être envoyées à la Commission Calendrier pour prise en compte de préférence par mail à :

[cdamcdfcalendrier@gmail.com](mailto:cdamcdfcalendrier@gmail.com) (CC [cdamcommissionsportive@gmail.com](mailto:cdamcommissionsportive@gmail.com))

En cas d'annulation, en plus de la communication générale, le responsable doit impérativement mettre une personne devant le téléphone dont le n° est indiqué dans le calendrier pour répondre aux joueurs ou mettre un message d'annulation sur répondeur.

L'organisateur aura à verser une amende de 150 € sauf cas de force majeure.

Si l'annulation n'a pas été validée par le CDAM cette amende sera de 300 €.

Dans le cadre d'un concours limité : si le nombre d'inscriptions est atteint il faut **impérativement** que quelqu'un en avise les appelants jusqu'à 12h.

### **Qualificatifs départementaux**

**Les organisateurs devront adhérer et signer la charte « Zéro Alcool » pour obtenir l'organisation d'un qualificatif ou d'un championnat départemental.**

**Sur tous les qualificatifs et championnats, il sera effectué des contrôles alcoolémie et des contrôles de boules.**

**Les frais de délégués et d'arbitres des qualificatifs et des championnats départementaux sont à la charge du club organisateur.**

**Les inscriptions doivent se faire obligatoirement en ligne jusqu'au dimanche 19h (1)**

<https://www.cd06.ffjpp-concours.fr/> (un mail-identifiant et un mot de passe ont été affectés à chaque club)

En cas de problème de connexion ou pour changer l'identifiant → [cd06@petanque.fr](mailto:cd06@petanque.fr)

La liste des participants sera consultable à partir du dimanche soir (1) sur le site Internet du comité <http://www.ffjpp-cd006.fr/championnats/departementaux>.

**A charge des responsables de clubs de vérifier l'exactitude des données.**

Les modifications/annulations (aucun ajout possible après la date de forclusion des inscriptions) seront prises en compte jusqu'au vendredi 17h00 (2), heure à laquelle le tirage sera effectué.

(1) pour les concours débutant le samedi

(2) dans la mesure où elles auront été envoyées par mail avant l'horaire butoir.

### **A) Pétanque :**

Tous les championnats départementaux (sauf le championnat départemental individuel seniors masculins) se feront sans pré-qualificatif et seront gérés informatiquement par le logiciel Gestion Concours par des graphiqueurs membres du CDAM exclusivement. Il s'agit de championnats départementaux avec poules le samedi et parties jouées jusqu'au 1/16<sup>ème</sup> de finale inclus avec reprise le dimanche matin en 1/8<sup>ème</sup> de finale (sans poules).

Tous ces championnats se dérouleront au Boulodrome Henri Bernard excepté les championnats départementaux individuel femmes et doublettes femmes pour lesquels seule la journée du dimanche se déroulera au boulodrome.

Nous cherchons des clubs candidats pour les organisations suivantes :

- ✓ Samedi 13 Avril : Championnat Départemental Doublettes Seniors Féminins 1<sup>ère</sup> journée (poules + parties jusqu'au 1/8 de finales).
- ✓ Samedi 11 mai : Championnat Départemental Individuel Seniors Féminins 1<sup>ère</sup> journée (poules + parties jusqu'au 1/8 de finales).

### **B) Jeu Provençal :**

Vous pouvez candidater pour les organisations suivantes :

- ✓ Samedi 30 mars, dimanche 31 mars et lundi 1er Avril : Championnat Départemental Doublettes.
- ✓ Samedi 27 Avril, dimanche 28 Avril et mercredi 1er mai : Championnat Départemental Triplettes.

**Pour ces organisations vous devrez nous en faire la demande sur l'imprimé spécifique dans les délais fixés, celle-ci devra être signée par le président du club (dans les annexes).**

## **Instructions, conditions particulières**

### **Pétanque :**

Afin de pouvoir organiser un ou plusieurs concours promotion, les organisateurs devront impérativement organiser également un ou plusieurs concours départementaux.

### **Règle :**

**1 concours départemental organisé (hors vétéran et féminin) = 1 concours promotion**

**2 concours départementaux organisés = 2 concours promotion etc...**

Les clubs ne respectant pas ces recommandations ne seront pas prioritaires.

- ✓ Le **samedi**, il ne sera organisé qu'un seul concours départemental et un concours promotion (qui se déroulera dans la mesure du possible dans un autre secteur que le départemental) à condition qu'ils ne soient pas limités.
- ✓ Le **dimanche** les concours sont libres, il pourra y avoir plusieurs concours promotion et au

moins un concours départemental **sauf période estivale du 1er juillet au 31 août**.

- ✓ **Les lundis et les vendredis** : uniquement les types de concours Départementaux Dx1, Dx2, Dx3 pour permettre à toutes les catégories de jouer. Exception faite de concours promotion reportés pour cause d'intempéries uniquement.
- ✓ **En période estivale** : compte tenu de la multiplicité de concours en tous genres, il est possible que certains samedi et dimanche ne soient pas couverts par un concours fédéral faute de demande.
- ✓ **Semaines boulistes** : les organisateurs devront décliner sur un formulaire spécifique le programme complet de leur semaine. Ils feront l'objet d'une étude et d'une négociation au cas par cas. Avec toutefois obligation de se terminer par des concours fédéraux les samedis et dimanches.  
Les concours non officiels seront possibles les mercredis à condition qu'il n'y ait pas de compétitions officielles.  
Leur dotation ne doit pas être supérieure aux dotations prévues dans l'annexe sportive.

### **Jeu Provençal :**

La commission Jeu Provençal a décidé de reconduire pour la saison 2024 le circuit le **CIRCUIT 3'PAS** basé sur les concours attribuant des points de participation et de résultats. En fin de saison une finale sera organisée ; pourront y participer les joueurs les mieux classés. Les modalités de cette compétition sont affichées notre le site dans le menu Commission Jeu Provençal.

Durant toute la saison vous avez le choix du type de concours (comme avant sur 2 jours ou en 3 ou 4 parties gagnées sur 1 seul jour en commençant le matin). Dans le cas d'un concours en 3 ou 4 parties vous devez être en capacité d'assurer une restauration pour le midi à des tarifs convenables.

### **Concurrence :**

Tous les concours de type Régional, National, International ou évènement d'envergure pétanque et jeu provençal, seront protégés intégralement le premier jour de la compétition. Aucun autre concours ne pourra être organisé dans le département le premier jour de la compétition. Les championnats départementaux restent prioritaires sur tous les autres concours.

### Conformément à l'article 6 de l'annexe sportive

**Les compétitions hors calendriers officiels devront faire l'objet d'une demande d'agrément au CDAM.**

*Aucune compétition ne pourra être agréée dans les communes limitrophes de celle où se déroulera un concours officiel inscrit régulièrement au calendrier.*

*Les concours inter-sociétaires (dotation inférieure à 150€) ne sont pas concernés par cette décision.*

**Les concours « ouverts à tous les licenciés » sont tolérés pendant la saison d'été à condition de ne pas dépasser les 150 € de dotation et de ne pas concurrencer un concours fédéral.**

*Les joueurs suspendus ne sont bien sûr pas autorisés à jouer.*

*Ces concours sont interdits les samedi et dimanche à dater de l'ouverture jusqu'à la fermeture de la saison sportive départementale quel qu'en soit l'horaire.*

*NB : les concours dénommés « sauvages » sont des concours organisés par une association, un organisme, un comité des fêtes,....non affiliés à la FFPJP.*

## **Buvette :**

Lors des manifestations sportives fédérales agréées ou « ouvertes à tous les licenciés » durant la période tolérée, la vente de boissons alcoolisées de catégorie 1 à 3 doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation de buvette en mairie.

## **Elaboration du calendrier**

Le pré-calendrier sera remis aux futurs organisateurs lors du congrès le **samedi 2 décembre 2023 à NICE** à 14h00 où des modifications pourront être demandées.

Nous prions les présidents organisateurs d'être présents et réactifs afin d'effectuer d'éventuels changements sur place.

## **Indemnités des arbitres et délégués**

Pour tous les concours de type promotion, départemental, en l'absence de « graphiqueur de club (4) » le CDAM missionnera un graphiqueur qui devra être indemnisé par le club organisateur (3).

En cas d'impossibilité du CDAM de placer un graphiqueur, le club organisateur aura pour obligation de désigner un licencié de son club (de préférence dirigeant) pour assurer manuellement la gestion du concours sous le contrôle de l'arbitre. La liste des inscrits et les résultats complets devront être transmis par la suite au CDAM.

(4) Les indemnités du graphiqueur ainsi que celle de l'arbitre (vacation : 60€ + frais de déplacement) doivent être réglées sur place par le club organisateur.

Le club organisateur s'engage à respecter le cahier des charges.

Dans le cas de 2 sites de jeux différents, les frais du ou des arbitres supplémentaires seront à la charge du club.

Les graphiqueurs doivent être présents sur le site à partir de 10h00, arrivée des arbitres au plus tard 1 heure avant le tirage.

(3) Pour les clubs qui seraient intéressés par la formation d'un de leurs licenciés à la tenue informatique d'une table de marque, le comité départemental met en place des formations théoriques et pratiques au logiciel Gestion Concours.

Cette formation sera concrétisée en cas de réussite par un certificat de capacité qui permettra à cette personne d'officier en tant que « graphiqueur de club » sur les concours organisés **par son club d'appartenance uniquement**.

## **Inscriptions aux concours**

Depuis 2020, les inscriptions peuvent se faire EN LIGNE jusqu'à 19h la veille du concours grâce à une application accessible depuis notre site internet.

Il y a toujours la possibilité de s'inscrire comme auparavant par téléphone le jour même (5) à partir de 10 heures jusqu'à 12h.

(5) sauf concours ENTREPRISES

Sur place le jour du concours, le Président ou un représentant du club organisateur peut remettre au délégué la liste des équipes de son club (seules les listes des équipes homogènes seront acceptées).

Les listes apportées par un représentant d'un autre club seront refusées.

## **Les dotations des concours**

Les indemnités versées aux joueurs doivent correspondre à l'intégralité des mises plus la dotation du club organisateur. La grille des prix est calculée automatiquement au moyen d'un logiciel fourni à tous les délégués par le CDAM.

**ART. 6**  
de  
l'annexe  
sportive

La répartition des indemnités se fera selon le barème en vigueur sur le 06 sauf pour les concours internationaux, nationaux, régionaux. Elle devra être affichée au début de la compétition par le jury.

**Dotation des concours :**

<b>Pétanque : en A et B (*), Mises 5€</b>	<b>Dotation minimum</b>	<b>Dotation maximum</b>
Doublettes féminines Fx2	200€	750€
Triplettes féminines Fx3	300€	1 125€
Doublettes vétérans Vx2	200€	750€
Triplettes vétérans Vx3	300€	1 125€
Doublettes promotions Px2	200€	750€
Triplettes promotions Px3	250€	1 150€
Doublettes Non Classés NCx2		100€
Triplettes Non Classés NCx3		150€
Doublettes départementales Dx2	300€	750€
Triplettes départementales Dx3	450€	1 150€
Individuel départemental Dx1	100€	375€

<b>Jeu Provençal, Mises 5€</b>	<b>Dotation minimum</b>	<b>Dotation maximum</b>
Triplettes sur 2 jours	650€	1800€
Triplettes en 3 ou 4 parties gagnées	500€	
Doublettes sur 2 jours	500€	1200€
Doublettes en 3 ou 4 parties gagnées	450€	
Individuel	350€	600€

Aux dotations en euros, pour tous ces concours il pourra être ajouté sans limitation de valeur, des lots en nature.

**Horaires des concours**

**Début :**

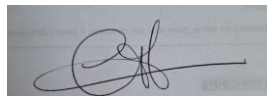
- ✓ à 14h00 jusqu'au 30 avril.
- ✓ à 14h30 du 1er mai au 31 août.
- ✓ puis à 14h00 jusqu'à la fin de la saison.

**Qualificatifs et Championnats :** 14h00 et/ou 9h00 pour toutes les catégories (sauf jeu provençal).

**Congrès Départemental**

Le Congrès annuel se déroulera le **samedi 2 décembre 2023** à partir de 14h00 au CDAM.

Corine Vérola  
Présidente de la commission sportive



Bernard Consonnove  
Président du Comité Départemental





